

Rapporteur : Mme HAGUENAUER Evelyne

Mme HAGUENAUER Evelyne, rapporteur : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus, chers Collègues, je vous propose ce soir d'approuver la signature d'un contrat de dépôt entre la Ville de Lyon et l'Association des Rescapés de Montluc internés et déportés de la Résistance. Cette association a été créée dès l'automne 1944 pour venir en aide aux anciens détenus de la prison de Montluc et à leur famille.

Comme vous le savez, la prison de Montluc a constitué un des rouages essentiels du dispositif de répression mis en place par l'occupant allemand dans notre ville. Plus de 8.000 personnes, Résistants et Juifs principalement, y ont été incarcérées dans des conditions inhumaines avant de connaître la déportation vers les camps de concentration ou d'extermination. Plus de 600 personnes seront, par ailleurs, extraites de la prison et exécutées sommairement dans l'agglomération lyonnaise au printemps et à l'été 1944.

A la libération, l'association a exercé une importante action d'aide sociale en faveur des victimes et a contribué à faire connaître le sort tragique des internés disparus. Elle a longtemps été présidée par une personnalité du monde résistant : Georges Tassani, membre du réseau Charrette et déporté à Buchenwald puis à Dora.

Georges Tassani s'est battu sans relâche durant des dizaines d'années pour la conservation de la mémoire de la prison de Montluc. Il a notamment œuvré pour que le site soit classé comme monument historique et donc sauvegardé. Son engagement trouve aujourd'hui sa concrétisation. Georges Tassani nous a quitté il y a tout juste un an en septembre 2009, il conservait chez lui les archives de l'association que le CHRD s'apprête à recevoir.

Ces documents, dont le volume est relativement important, sont d'une importance primordiale pour retracer l'histoire de la prison : certains datent des années 1944 et 1945, ils permettent notamment d'établir des listes nominatives de détenus. On y trouve également des témoignages de rescapés qui sont d'une grande valeur historique car recueillis tout de suite après les événements. Ce fonds sera étudié très précisément par l'équipe du CHRD dans les semaines qui viennent.

Son dépôt permettra en outre d'en garantir une conservation optimale et de le rendre accessible aux chercheurs.

Il s'agit là d'une marque de confiance du Conseil d'Administration de l'Association vis-à-vis de la Ville. Je m'en réjouis et espère que ces archives permettront de faire progresser la recherche historique.

Pour conclure, je dirais que demain sera inauguré cet espace mémoriel.

Permettez-moi de remercier très chaleureusement l'engagement du Préfet Jacques Gerault grâce auquel le mémoriel de Montluc ouvre dans notre ville. Je veux également remercier Jean-Olivier Viout, Procureur Général. Il était Substitut Général lors du procès Barbie. Il a dirigé le Comité de pilotage de ce mémoriel d'une manière exemplaire.

Notre Collectivité est partenaire de cette œuvre de mémoriel grâce à l'apport du CHRD. Isabelle Rive et ses équipes ont fourni un travail précieux. Qu'elles en soient vivement remerciées.

Mme LEGAY Katherine : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous ne pouvons que nous féliciter de ce dépôt au CHRD de documents concernant la prison Montluc sous l'Occupation et ceux et celles qui y furent internés.

Il est important de conserver tous les éléments –et particulièrement ceux-ci- permettant de restituer aux générations qui n'ont pas connu cette période, ce que fut le nazisme.

Montluc est le symbole de cette répression, comme vient de le rappeler notre Collègue, contre celles (n'oublions pas les femmes dans ce combat) et ceux qui combattirent l'occupant hitlérien et la collaboration du régime instauré par Pétain.

A la veille de l'inauguration d'un lieu de mémoire au sein même de la prison, il paraît effectivement important de rendre hommage à tous ceux qui ont œuvré pour que ce projet aboutisse. Notamment l'Association des Rescapés de Montluc mais également l'ensemble des associations d'anciens combattants de la Résistance, des déportés et internés.

Montluc fait pleinement partie de la mémoire lyonnaise, régionale et nationale.

Nous sommes attachés aux valeurs de la Résistance porteuse de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité. Ces valeurs affirmées par le Conseil national de la Résistance, sous l'autorité de Jean Moulin, lui aussi incarcéré et torturé à Montluc et réaffirmées par le gouvernement provisoire de la République, présidé par le Général de Gaulle à la Libération. Ces valeurs indissociables de la République sont antinomiques de tout racisme, de toute xénophobie, de toute désignation de telle ou telle communauté comme responsable de tout ou partie des problèmes auxquels notre pays, ou tout autre, peut être confronté. Or, ces valeurs de la Résistance nous paraissent aujourd'hui bafouées par le chef de l'Etat et son gouvernement qui, dans l'incapacité de résoudre les véritables questions posées pour les hommes et les femmes de ce pays, attisent et mettent en œuvre le rejet de l'autre. Partout en France, heureusement, des

hommes et des femmes de sensibilités politiques différentes, des élus, des responsables religieux, des dirigeants d'associations s'opposent à cette chasse à l'autre inhumaine, dangereuse, inefficace et dispendieuse.

Rappelons-nous à quoi ont conduit les discours et thèses d'exclusion d'il y a quelques 70 ans. Lyon, à qui le Général de Gaulle, en 1944, décerna le titre de capitale de la Résistance, a le devoir de porter ce message. La mémoire de Montluc peut en être un des outils.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)